

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
124-06

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. DIDIER RÉAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'OPH 13 Habitat.
Opération : construction en VEFA de 6 logements collectifs locatifs
dénommée "Le Mazet" à Pélissanne (13330).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'OPH 13 HABITAT sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant total de 479.326 € Celle-ci représente 100 % d'un montant d'emprunt souscrit auprès de La Caisse des Dépôts et consignation dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement social.

Il s'agit d'une demande relative à une opération de construction vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements collectifs locatifs située au sein de la résidence « Le Mazet », allée de Craponne à Pélissanne (13330).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'OPH 13 HABITAT s'élève au 01/01/2020 à 768.329.796,02 € Cet encours représente 58,76 % de l'encours garanti des organismes HLM et 52,92 % de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

